

le 25 novembre 2022,

Lettre ouverte à Monsieur le Directeur de la DIRCOFI Sud-Ouest

Solidaires Finances Publiques, en proie à une très vive émotion, s'inquiète pour l'ensemble des agents confrontés à un drame inqualifiable, inimaginable et totalement inacceptable.

Pour l'heure, notre organisation syndicale est dans le recueillement et apporte son soutien à la famille de la victime, à notre collègue agressée, aux collègues des services directement impactés et à l'ensemble de la communauté DGFIP.

Viendra ensuite le temps des interrogations, de l'analyse et de la réflexion.

Face aux propos haineux et abjects qui émergent notamment sur les réseaux sociaux, Solidaires Finances Publiques rappelle que le contrôle fiscal, contrepartie du système déclaratif, est avant tout une mission d'intérêt et de service publics.

Dans le respect des procédures, il garantit le respect de la législation fiscale et assure, autant que possible, le principe d'équité fiscale dans un contexte où le consentement à l'impôt est de plus en plus mis à mal et semble se déliter.

Il est regrettable d'entendre, parfois au plus haut niveau de la représentation politique, des expressions mettant en cause les agents en charge d'une mission difficile et délicate. Il est ainsi profondément choquant, comme Solidaires Finances Publiques l'avait indiqué en préambule au CTL du 6 novembre 2019 dans sa déclaration liminaire, que le Président de la République lui-même, ait pu jeter l'opprobre sur la compétence et la probité des agents des impôts, dans des propos qu'il a tenus devant des centaines d'entrepreneurs réunis au forum annuel de BPI France dans le cadre de la mise en place de la loi ESSOC.

Plus que jamais, dans un contexte économique et social difficile, la nécessité de la mission de contrôle fiscal doit être réaffirmée et dotée de moyens suffisants et les agents qui l'exercent soutenus et accompagnés.

Dans le cadre de la protection des agents, nous souhaitons que notre Direction porte plainte contre toute personne qui proférerait des propos injurieux, haineux, d'incitation à la violence voire d'appel au meurtre, sur tout support, notamment les commentaires des articles de presse en ligne, les réseaux sociaux, et les blogs faisant de propos anti fiscaux leur spécialité.

En outre, pour information, Solidaires Finances Publiques demande aux agents qui se sentiraient menacés ou en danger dans l'exercice de leur fonction de ne pas hésiter à exercer un droit de retrait.